

COMMUNE DE PERY
CANTON DE BERNE

Plan de quartier "RIERE VILLE"

MODIFICATION DE PEU D'IMPORTANCE DU
PLAN DE LOTISSEMENT AVEC PRESCRIPTIONS
SPECIALES LES FOSSAUX N° 4
(Arrêté DTP du 6.3.75)

Situation 1:500

ATB SOCIETE ANONYME
INGENIEURS CONSEILS SIA-ASIC
2740 MOUTIER 032/93 23 31

DOSSIER N° 1550/7 FORMAT 30x189

MOD.	PROJ.	DESS.	CONT.	DATE
	W. Bad.	nr	W. Bad.	Mars 1992

INDICATIONS RELATIVES A L'APPROBATION

Procédure de participation (art. 58 LC)

Publication dans la Feuille officielle N° 78 du 10.10.92

Dépôt public du plan du 12.10.92 au 31.10.92

Examen préalable (art. 59 LC) du 12.05.93

Publication dans la Feuille officielle N° 5 du 19.01.94

Dépôt public du plan du 14.01.94 au 14.02.94

Séance de conciliation le 19.04.94

Oppositions liquidées: 0

Oppositions non-liquidees: 1

Réserves de droit 0

DECIDE PAR LE CONSEIL COMMUNAL

Le 24 MAI 1994

Le Maire

Le Secrétaire

Le Secrétaire communal certifie les indications ci-dessus

Péry, le 24 MAI 1994

Le Secrétaire

APPROUVE par l'Office des affaires
communales et de l'organisation du
territoire le: 22 JUL. 1994

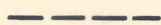
e.s.s.

APPROUVE PAR L'OFFICE DES AFFAIRES COMMUNALES
ET DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

LEGENDE



Périmètre du plan de quartier



Périmètre abrogé du plan de lotissement avec prescriptions spéciales Les Fossaux N°4



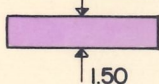
Nouveau périmètre du plan de lotissement avec prescriptions spéciales Les Fossaux N°4

EQUIPEMENT FONDAMENTAL

Route

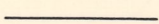


Route existante, chemin vicinal et pédestre



Emprise réservée pour un trottoir

Conduite d'alimentation en eau potable



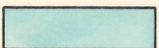
Conduite eau potable existante



Conduite eau potable projetée

Collecteurs des eaux usées et des eaux propres

L'évacuation des eaux se fait en système séparatif



Ruisseau couvert existant



Collecteur eaux usées existant



Collecteur eaux usées projeté



Collecteur eaux propres projeté

Autres conduites

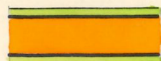


Conduite PTT existante à modifier

Conduites d'alimentation en électricité, éclairage public, PTT, télévision, selon plans des services

EQUIPEMENT DE DETAIL

Route



Accotement
Chaussée
Accotement



Secteur de visibilité (interdiction d'aménager des obstacles de plus de 0.80 m de hauteur, mesurés à partir du niveau de la route de la Grand - Rue)

Collecteurs des eaux usées et des eaux propres

L'évacuation des eaux se fait en système séparatif



Collecteur eaux usées projeté

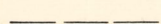


Collecteur eaux propres projeté

Autres conduites

Conduites d'alimentation en électricité, éclairage public, PTT, télévision, selon plans des services

A titre indicatif



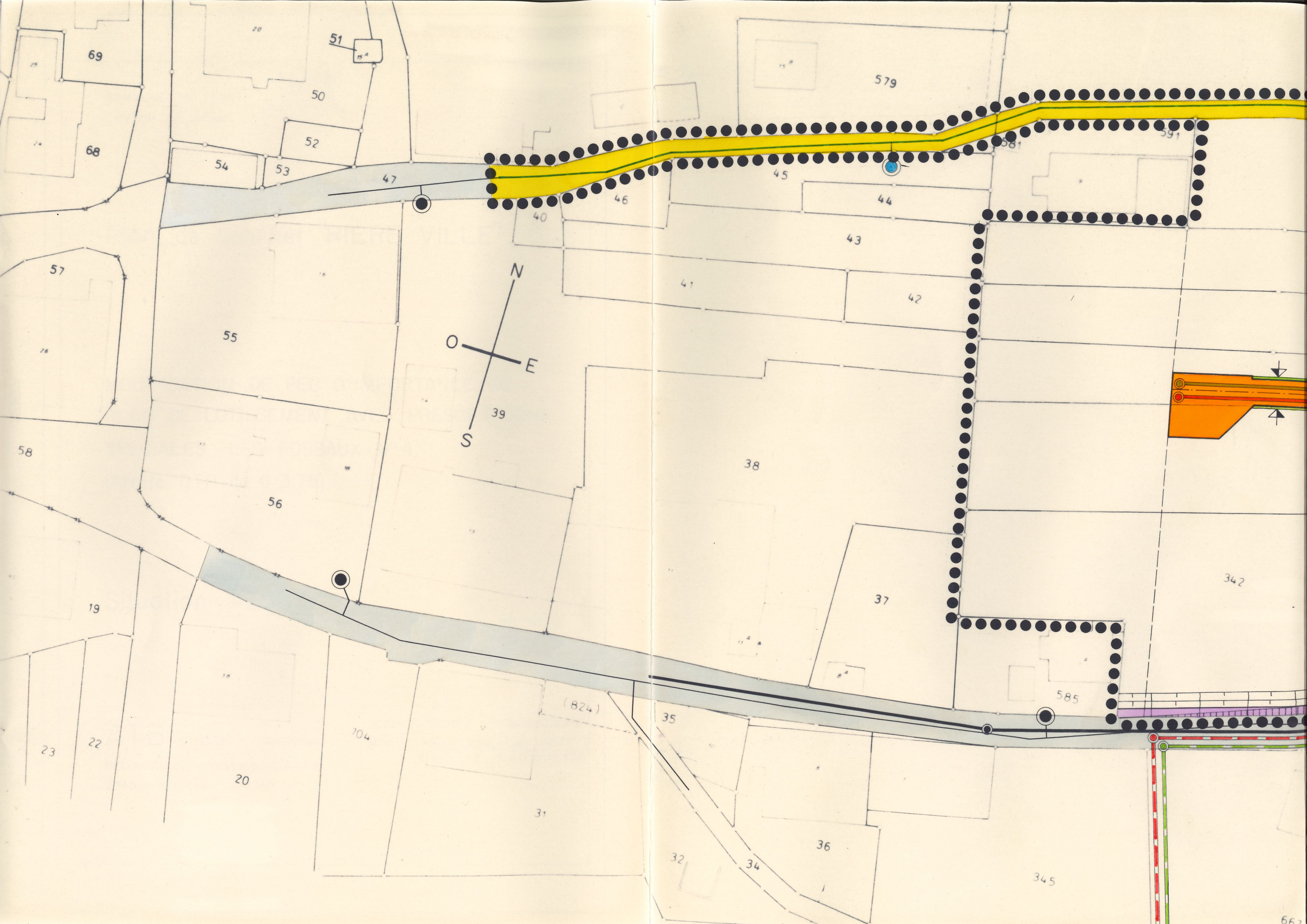
Limites des parcelles remaniées

Points particuliers



Accès (schématique)

L'accès des véhicules, au plan de quartier Rière Ville, par la Grand - Rue et le chemin vicinal en limite Nord, n'est pas autorisé.





MODIFICATION DU PLAN DE LOTISSEMENT AVEC PRESCRIPTIONS
SPECIALES LES FOSSEAUX N°4 (Arrêté DTP du 6.3.75)

Le plan de lotissement avec prescriptions spéciales Les Fossaux N°4 (arrêté DTP du 6.3.75) et la répartition des frais de participation à la viabilité selon plan N° 4a sont abrogés pour le secteur empiétant sur le plan de quartier Rière Ville.

Les prescriptions de la zone H2 s'appliquent sur l'ensemble du plan de quartier Rière Ville.